

Organiser une sortie vélo sur route : recommandations départementales

Les sorties sur route sont destinées aux élèves de cycle 3.

Dans le cadre du « **Savoir Rouler à Vélo** », l'objectif du bloc 3 est d'amener l'élève à **savoir circuler** en milieu non sécurisé en autonomie. La validation de ce bloc nécessite l'organisation d'une ou plusieurs sorties à vélo à l'extérieur de l'école.

Le cyclisme sur route fait partie du champ d'apprentissage « adapter ses déplacements à des environnements variés » des programmes d'EPS, mais aussi des attendus dans le domaine de l'éducation à la sécurité en général et plus particulièrement à la sécurité routière.

Préalables :

Avant d'engager un groupe d' élèves à vélo sur la voie publique, il faudra :

- S'être assuré que l'ensemble des élèves a validé les compétences du bloc 1 et 2 du Savoir Rouler à Vélo, ce qui signifie essentiellement :
 - apporter aux élèves les connaissances sur le vélo et la sécurité puis vérifier qu'elles sont acquises
 - permettre la maîtrise du vélo (équilibre, pilotage...)
 - faire découvrir les spécificités de la circulation sur la chaussée (notamment le code de la route)
 - faire découvrir les spécificités du déplacement en groupe et les expérimenter en milieu protégé
 - faire repérer les endroits critiques et les comportements dangereux
 - donner les moyens de s'adapter aux situations complexes.

Avant la sortie :

- **Prévoir l'encadrement** (Il s'agit d'une activité à taux d'encadrement renforcé) :

La circulaire de 2017 préconise 2 adultes dont l'enseignant jusqu'à 24 élèves et un adulte supplémentaire pour 6 élèves. Mais cela est nettement insuffisant dans le cas du cyclisme sur route.

Recommandation départementale :

Prévoir 1 adulte pour 6 élèves au minimum

Les adultes encadrants la sortie ont un véritable rôle d'encadrement et d'enseignement. Ils sont à ce titre considérés comme des intervenants et non comme de simples accompagnateurs.

Les intervenants extérieurs agissent sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant. Dans certaines organisations pédagogiques où les élèves sont répartis en plusieurs ateliers, ils peuvent être amenés à prendre en charge un groupe d'élèves. Conformément à la circulaire n° 2014-088 du 9 juillet 2014 relative au règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques, tout intervenant extérieur rémunéré ou bénévole est tenu de « respecter les personnels, adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves, s'abstenir de tout propos ou comportement qui pourrait choquer, et faire preuve d'une absolue réserve concernant les observations ou informations qu' il aurait pu recueillir lors de son intervention dans l'école ».

Ils sont à ce titre soumis à un agrément préalable par l'IA DASEN des Yvelines.

Il est possible de demander au Conseiller pédagogique de la circonscription l'organisation d'une session d'agrément pour les parents volontaires (test et apport de connaissances réglementaires et sécuritaires) .

La demande d'agrément s'effectue ensuite en ligne via la plateforme « Démarches simplifiées » accessible sur le site de la DSDEN des Yvelines, dans « Ressources pédagogique », puis « EPS » et « Documents réglementaires pour l'EPS »

- Prévoir et reconnaître effectivement le parcours :

Différents logiciels peuvent être une aide (« Calcul itinéraire » <https://www.calculitineraires.fr/>) (Openrunner <https://www.openrunner.com/>) La distance n'est pas le seul critère. Le dénivelé est aussi déterminant. Le choix des routes est fondamental en termes de sécurité (densité de la circulation, présence de carrefours ou d'intersections sécurisés, largeur de la chaussée).

Tous les critères sont à mettre en relation avec le niveau d'autonomie des élèves.

Il est conseillé d'informer les mairies traversées sur le parcours de la randonnée cyclo en précisant le jour, les horaires et le nombre de participant, leur joindre un plan des voies empruntées et la liste des accompagnateurs. De même qu'une information à la gendarmerie de secteur peut être utile en particulier en zone urbaine.

Avant la traversée de forêts, il convient de se renseigner auprès de la mairie pour savoir s'il s'agit de forêts domaniales ou non-domaniales (communales, départementales...)

Autorisation de l'ONF :

Toutes manifestations sportives en forêt domaniale est soumise à autorisation de l'ONF (Office National de Forêt).

Un formulaire est téléchargeable sur le site de l' ONF : [ONF Ile de France Seine-Nord](#)

*La demande doit être déposée **au moins 3 mois avant la manifestation.***

En dessous de 100 participants, il n'est pas nécessaire d'effectuer de déclaration de manifestation en préfecture.

- Vérifier l'état du matériel (vélo, casque obligatoire, chasubles recommandées)

Il convient de vérifier le guidon (serrage), les freins, les roues (état des pneus, serrage) et le dérailleur.

Rappel réglages casques (norme européenne EN 1078/A1 2006) :

- Poser le casque sur la tête, l'avant du casque doit protéger le front, le haut, l'arrière de la tête et les tempes
- Ajuster avec la molette derrière le casque (il ne doit plus bouger si l'élève bouge latéralement la tête) sans trop serrer
- Ajuster la sangle sans trop serrer (on doit pouvoir passer 1 à 2 doigts entre la sangle et le dessous du menton)

**A noter : Tout casque qui a subi un choc doit être remplacé
Vigilance dans le cas de prêt de casque**

Rappel réglage des points d'appui de l'enfant (hauteur de la selle et du guidon) :

- Assis sur la selle (horizontale), l'élève doit pouvoir toucher le sol du bout des pieds,
- Les pieds sur les pédales, les jambes doivent être au maximum tendues, pour plus de confort, lors de l'apprentissage ou en VTT, les jambes pourront être légèrement fléchies,
- Un vélo trop petit engendrera de la fatigue lors de déplacements longs sur route
- La hauteur du guidon doit permettre l'inclinaison du buste entre 45° et 60° (*ni trop droit, ni trop incliné*)

- **Prévoir une tenue adaptée** (pas trop large) de couleur vive ou claire (+ recharge et coupe-vent), chaussures **fermées**, éventuel **petit** sac à dos (gourde, barres de céréales ou autre).

- **Prévoir des trousse de secours et des kits de réparation pour les vélos, 1 sifflet** (1 par groupe).

- **Prévoir la constitution de groupes homogènes de 6 élèves accompagné d'un adulte** si possible équipé d'une chasuble fluo + **un volant** qui peut être l'enseignant.

- **Prévoir une feuille de route à remettre aux encadrants :**

- carte ou schéma du parcours avec les points d'arrêts avec regroupement obligatoire, le lieu de pause déjeuner ou ravitaillement, éventuellement les points de vigilance
- le n° de téléphone de l'école, des numéros d'urgence, 15 ou 112, 17
- la liste nominative des élèves confiés + la liste des autres groupes et des autres encadrants notamment **le numéro de téléphone portable de l'enseignant**
- noter la nécessité de s'équiper d'un téléphone portable
- consignes en cas de nécessité : appel des secours, mise en sécurité du groupe confié.

- **Prévoir l'escorte du groupe (voiture suiveuse) recommandée selon la durée de la sortie :**

Elle peut transporter du matériel de réparation, une trousse de secours plus complète, des plots de signalisation, un jerrycan d'eau, les repas ou des encas sucrés selon le type de sortie, les vêtements de rechange des enfants, éventuellement un vélo complet.

- **Réunir les encadrants pour une information sur l'organisation de la sortie, aspects sécuritaires et pédagogiques**

Pendant la sortie :

- **Juste avant le départ :**

- Faire vérifier les vélos (roues, freins, hauteur de selle, dérailleur), l'ajustement des casques, les chasubles, les tenues (lacets, écharpe...)
- Vérifier que chaque encadrant a bien sa « feuille de route » et la constitution des groupes
- Vérifier que l'on a bien le matériel pour réparer, les trousse de secours, des téléphones, de l'eau et des aliments, des vêtements de rechange
- Vérifier la voiture suiveuse (feux de détresse en état de fonctionnement... éventuellement pancarte avec comme indication « déplacement d'enfants à vélo »)
- Rappel des principales difficultés de la sortie, des points de regroupement et des horaires

- **Organisation du groupe : Pas plus de 10 vélos par groupe**

- groupes de 6 élèves par encadrant + un encadrant **Volant** (pas de place définie, soit **ouvreur**, soit à côté d'un groupe...) au minimum

Si les compétences du groupe sont inadaptées aux difficultés rencontrées, alors l'encadrement se fera un adulte devant et un adulte derrière.

- chaque groupe est **espacé d'une distance de 50 m** pour faciliter l'éventuel dépassement par d'autres usagers

- placement de l'accompagnateur selon le contexte
 - dans une descente ou un carrefour difficile **DEVANT**
 - sur un terrain varié ou plat, **DERRIERE (SERRE FILE)** ou **à côté d'un enfant** en fonction d'un soutien éventuel

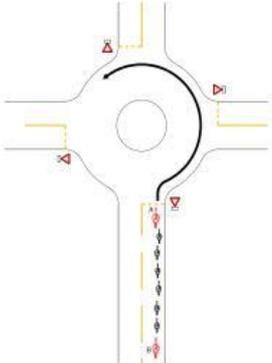
- Rappel rôle de l'encadrant :

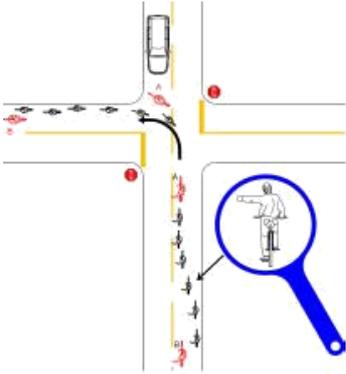
- Il veille au comportement individuel des enfants :
 - respect des intervalles (2 m en terrain plat, plus en descente 10 m)
 - l'utilisation d'un développement adapté
 - la bonne utilisation des freins (freiner progressivement des 2 freins, arrière puis avant)
 - l'état de fatigue et de vigilance (encouragements + mesures qui s'imposent régulation de la vitesse, éventuellement arrêt)
- Il veille au fonctionnement du groupe :
 - régule les changements de place dans le groupe
 - sécurise, aide et soutient
 - régule la difficulté (vitesse de déplacement)
 - prendre l'éventuelle décision d'arrêter le groupe en cas de problème
 - profite des arrêts pour faire le point
 - veille à la communication entre les membres du groupe

Rappel :

Chaque encadrant est responsable de son groupe du départ jusqu'au retour de la sortie.
L'organisateur de la sortie est responsable de l'ensemble du groupe.

- Principaux point de vigilance :

Départ	File indienne, écart entre vélo (intra groupe 1 vélo = environ 2 m), entre les groupes 50 m Placer le groupe le plus lent au début
Sur le trajet	Respecter l'écart inter-groupe de façon à ce que les véhicules puissent dépasser sans à avoir à couper la file Communication importante montante et descendante en cas de dépassement, d'obstacle ou de chaussée défectueuse (gravillons...trous) Bien observer l'état de fatigue des enfants pour réguler l'allure, placer un enfant en difficulté de préférence en seconde position
Arrêt	Comment s'arrêter sans risque de collision ? Importance de la communication, choisir un endroit dégagé qui peut accueillir l'ensemble du groupe (ni en entrée de virage, ni après un virage, ni au sommet d'une côte) Les enfants doivent se ranger sur le bas-côté et libérer la chaussée
Descente	Rôle de l'encadrant placé devant = régulation de l'allure, ne pas se laisser dépasser Faire respecter les écarts
Montée	Rassembler les enfants, l'adulte reste derrière s'il est seul Donner la consigne pour le premier d'attendre après le sommet de la côte (environ 100 m) pour laisser la visibilité en cas de dépassement Si problème ou grande difficulté (fatigue) possibilité de monter à pied (voir cycliste piéton ci-dessous)
Si vélo route	Attention à une bonne communication en cas de barrière, d'autres groupes, importance d'un adulte OUVREUR
Si passage en zone habitée	Risque de voiture stationnée : importance de la communication Le premier, si possible un adulte donne la trajectoire
Stop ou feux tricolores	Regrouper le groupe 2 solutions selon l'apprentissage file indienne ou plusieurs élèves de front (si de front, remplacement en file indienne après le franchissement) Arrêt obligatoire de chaque cycliste (code de la route) L'adulte serre file vient se placer sur la ligne pour observer la situation et garantir la sécurité
Balise, priorité à droite	Regrouper le groupe Importance de la communication Principe : ne pas couper la file (importance d'avoir des groupes restreints) L'adulte OUVREUR ne s'engage que si tout le groupe peut passer
Carrefour giratoire	Regrouper le groupe A droite en file indienne dans tout le rond-point (bras gauche tendu) Au moment de la sortie, indication par le bras droit  Eviter que le groupe se scinde en deux, s'engager que si tout le groupe peut passer

<p>Croisement tourner à gauche</p> 	<p>Après avoir regardé si aucun véhicule ne s'apprête à dépasser le groupe en tendant le bras, l'adulte OUVREUR ou le premier élève indique la trajectoire (décalage sur le côté gauche de la voie)</p> <p>C'est le code de la route qui s'applique : chacun vérifie à son tour que la voie est libre avant de s'engager.</p> <p>Il peut être envisagé que l'adulte OUVREUR se place de l'autre côté de la chaussée pour un groupe pas suffisamment autonome, mais bloquer la route n'est pas un droit.</p> <p>Si un adulte SERRE FILE est présent, il se décale légèrement sur la gauche pour protéger le groupe en tendant le bras en ayant vérifié qu'aucun véhicule ne s'apprête à dépasser le groupe.</p> 
<p>Le cycliste piéton</p>	<p>Marcher sur le côté sur la chaussée en tenant son vélo à la main (vélo placé à sa gauche), sur le bord droite dans le sens de la circulation (code de la route)</p>

Après la sortie :

Un retour sur le déroulement est indispensable pour évaluer le comportement individuel des élèves et le fonctionnement des groupes, leur ressenti par rapport à l'effort consenti.

Cela permettra de valoriser leur réussite et éventuellement d'envisager de consolider certains apprentissages.

Selon les objectifs de la sortie, cela permettra également de valider les compétences de l'enfant rouleur de l'APER et/ou le bloc 3 du « Savoir rouler à vélo »

